



VAL D'YERRES VAL DE SEINE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/152

Nomenclature préfecture :

Service :

Objet :

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

8.4 Aménagement du territoire

Tourisme

Contrat de vente du livre « Caillebotte et les impressionnistes en Val d'Yerres Val de Seine » édité par la CAVYVS

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la décision du Conseil communautaire DCC2024-019 du 4 avril 2024 autorisant la tarification et la vente de produits de promotion par la Communauté d'agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT que la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine s'est saisie du 150^e anniversaire de la première exposition impressionniste pour établir une programmation avec les neuf villes qui la composent et éditer un ouvrage sur les grands maîtres qui se sont inspirés de leurs paysages, intitulé « Caillebotte et les impressionnistes en Val d'Yerres Val de Seine,

CONSIDERANT que par délibération n°2024-019 en date du 04 avril 2024, le Conseil Communautaire a autorisé la vente de l'ouvrage et a fixé le prix de vente du livre unitaire à 12 € TTC et à 9 € TTC pour les achats en nombre (à partir de 10 exemplaires),

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine souhaitant pouvoir rendre l'achat de cet ouvrage accessible au plus grand nombre d'habitants, entend permettre aux libraires du territoire de le proposer à la vente,

CONSIDERANT que la librairie Maison des Feuilles sise 230 boulevard Henri Barbusse à Draveil (91210) souhaite mettre en vente cet ouvrage,

DECIDE

Article 1^{er} : DE SIGNER le contrat de vente du livre « Caillebotte et les impressionnistes en Val d'Yerres Val de Seine » avec la librairie Maison des Feuilles sise à Draveil pour l'acquisition de 10 exemplaires de l'ouvrage pour un coût total de 90 € TTC.

Article 2 : PRECISE qu'au-delà d'une période d'un an à compter de la notification du contrat, le libraire aura la possibilité de demander à la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine le rachat des livres invendus au prix de 9 € TTC l'ouvrage.

Article 3 : Les recettes et crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'Office de Tourisme.

Article 4 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal Yerres.

Fait à Brunoy,

François DUROVRAY
Président de la communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du conseil départemental de l'Essonne


Signé électroniquement par :
François DUROVRAY
Date de signature : 25/09/2024
Qualité : Président

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine
Utilisateur : Utilisateur Technique CA Val d'Yerres Val de Seine

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DP_2024_152
Objet :	contrat de vente du livre " Caillebotte et les impressionnistes en Val d'Yerres Val de Seine " édité
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-09-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Autres
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.4 - Aménagement du territoire
Identifiant unique :	091-200058477-20240920-DP_2024_152-AU
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 091-200058477-20240920-DP_2024_152-AU-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : DP 2024_152_signe.pdf Nom métier : 99_SE-091-200058477-20240920-DP_2024_152-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	2 Mo
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : LN 2024_09_.pdf Nom métier : 99_SE-091-200058477-20240920-DP_2024_152-AU-1-1_2.pdf	application/pdf	366.3 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
En attente d'être postée	25 septembre 2024 à 15h25min26s	Dépôt dans un état d'attente
Posté	25 septembre 2024 à 15h27min30s	La transaction a été postée par l'agent télétransmetteur Christine TAHON
En attente de transmission	25 septembre 2024 à 15h27min34s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	25 septembre 2024 à 15h27min36s	Transmis au MI
Acquittement reçu	25 septembre 2024 à 15h39min00s	Reçu par le MI le 2024-09-25